

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2015

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille quinze, le mercredi 01 Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 23 juin 2015, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Delphine MENARD, Géraldine CURNOL, François SAINT-ANDRE, Nadine PIALOUX, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON.

Absents représentés :

Mme Marie-Anne MEUNIER représentée par M. Damien MARTIN
Mme Muriel VERDELLET représentée par M. André JAMMOT
Mme Nathalie BESSE représentée par M. Alain DUMEIL
Mme Alix HIRLEMANN représentée par Mme Josiane BOHATIER
M. Allan RAUTER représenté par M. Jean-Paul CUZIN
Mme Dominique MOLLE absente excusée

Mme Josiane MARION a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30 après que Monsieur Le Maire et Monsieur Le Premier Adjoint aient reçu une délégation de représentants des associations de parents d'élèves.

M. Le MAIRE : Mesdames et Messieurs mes chers collègues bonsoir.

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12/05/2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 12 Mai 2015.

01. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET PRINCIPAL 2015.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 7 voix Contre :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget principal 2015 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	10 117 455 €
Investissement	0 €	2 575 843 €

02. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** toutes les modifications (avancements de grade, suppressions et créations de poste) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

03. NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU RAM.

Mme FAYE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles à la date du 1^{er} septembre 2015.

04. NOUVEAUX REGLEMENTS INTERIEURS DU MULTI-ACCUEIL DE LA MOURETTE, DU MULTI-ACCUEIL DU MASAGE ET DE LA CRECHE FAMILIALE.

Mme FAYE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** les nouveaux règlements intérieurs du multi accueil du Massage, du multi accueil de la Mourette et de la Crèche Familiale qui seront effectifs à la date du 1^{er} septembre 2015.

05. TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 7 voix Contre :

- **APPROUVE** la tarification de l'ensemble des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2015

06. NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 7 voix Contre :

- **ADOPTE** le Règlement intérieur des services périscolaires (garderies périscolaires et restauration scolaire)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce règlement.

07. PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES.

M. LE MAIRE présente le rapport.

(Départ de Monsieur Jean GORY à 21h40).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 30 voix Pour et une voix contre :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de rapport sur la mutualisation des services.

08. PLAN DE GESTION DE LA CHATAIGNERAIE.

Mme BOHATIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour:

- **APPROUVE** le plan de gestion 2015 – 2020 et le plan prévisionnel de financement
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

09. CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION BFAM.

M. PREAU présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour:

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association « Beaumont Force Athlétique et Musculation », la convention, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

10. CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION ABGM.

M. PREAU présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 6 Non Participation au Vote:

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association ABGM « Association Beaumont Gymnastique Mixte », la convention, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

11. CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION TENNIS CLUB BEAUMONTOIS.

M. PREAU présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour:

-**AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association « Tennis Club Beaumont », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE DE BEAUMONT.

M. PREAU présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 31 voix Pour:

-**AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association « Comité de Jumelage », la convention, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H23